

Article 7

Ce Protocole entrera en vigueur lorsque vingt Gouvernements parties à l'Arrangement de 1907 seront devenus parties à ce Protocole.

EN FOI DE QUOI les Représentants dûment autorisés de leurs Gouvernements respectifs ont signé le présent Protocole, établi en langue anglaise et française, l'un et l'autre texte étant également authentiques, en un seul original, lequel sera déposé entre les mains du Secrétaire Général des Nations Unies. Des copies authentiques seront délivrées par le Secrétaire Général des Nations Unies à chacun des Gouvernements signataires ou ayant accédé et à tout autre Gouvernement qui, à la date de la signature de ce Protocole, sera partie à l'Arrangement de 1907. Le Secrétaire Général notifiera, aussitôt que possible, à chaque Gouvernement ayant accepté ce Protocole la date de son entrée en vigueur.

FAIT en la ville de New-York, ce vingt-deux juillet 1946.

(Suivent les noms des représentants de l'Argentine (ad referendum), l'Australie (sous réserve d'approbation et de ratification), la Belgique (sous réserve de ratification), la Bolivie, le Brésil (ad referendum), la République Socialiste Soviétique de Biélorussie, le Canada (sous réserve d'approbation), le Chili (ad referendum), la Chine, la Colombie, le Costa Rica, Cuba (ad referendum), la Tchécoslovaquie (ad referendum), le Danemark (ad referendum), la République Dominicaine (ad referendum), l'Equateur (ad referendum), l'Egypte (sous réserve de ratification), l'Ethiopie (sous réserve de ratification), la France (ad referendum), la Grèce (ad referendum), le Guatemala (ad referendum), Haiti (ad referendum), le Honduras (ad referendum), l'Inde (sous réserve de ratification), l'Iran (sous réserve de ratification), l'Irak (ad referendum), le Liban (ad referendum), le Libéria (ad referendum), le Luxembourg (sous réserve de ratification), le Mexique (ad referendum), les Pays-Bas (ad referendum), la Nouvelle-Zélande (ad referendum), le Nicaragua (ad referendum), la Norvège (ad referendum), le Panama (ad referendum), le Paraguay (ad referendum), le Pérou (ad referendum), la Pologne, la République des Philippines, l'Arabie Saoudite, la Syrie (sous réserve de ratification), la Turquie, la République Socialiste Soviétique d'Ukraine, l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, l'Union de l'Afrique du Sud (ad referendum), le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les Etats-Unis d'Amérique (sous réserve d'approbation), l'Uruguay (ad referendum), le Venezuela (ad referendum), la Yougoslavie (sous réserve de ratification), et des observateurs pour l'Albanie, l'Autriche, la Bulgarie, l'Irlande (sous réserve de ratification), la Finlande, l'Italie (sous réserve de ratification), le Portugal (sous réserve de ratification), le Siam, la Suisse (sous réserve de ratification), le Transjordan.)